

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 5 MARS 2020

N° 2020-03-15

L'an deux mille vingt, le cinq mars à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt février deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire à Aubres, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 134 Présents (mini 30) : 43
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 253 Présentes : 71 Exprimées par pouvoirs : 94 Total (mini 128) : 165
Quorum atteint

4 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 6 voix)

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC, Françoise CASALINO

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse de 7 voix)

Corinne MOULIN

2 représentants des EPCI (porteur de 2 voix)

Jean-Jacques MONPEYSEN, Michel ROLLAND

36 représentants des communes, commune associée et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Louis AICARDI, Jean-Marc ARCHAMBAULT, André AUBERIC, Marcel BAGARD, Claude BAS, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Pascal BLANC, Jean-Marc BOUVIER, Philippe CAHN, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Jean-Claude DEYDIER, Sébastien DUPOUX, Evelyne GAUTHIER, Marc GUERIN, Myriam HUGUES, Viviane JOTTAY suppléante, Dominique JOUVE, Catherine LANTEAUME, Valéry LIOTAUD, Dominique MALLIÉ, Henriette MARTINEZ, Bernard MATHIEU, Jean-Charles MATHIEU, Franck MUCKE, Jacques NIVON, Catherine NESTEROVITCH, Éric RICHARD, Patrice RIVET, Didier ROUSSELLE, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Philippe SCHOEFFERT, Jean SCHÜLER, Max VASELI suppléant.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER et Ghislaine SAVIN à Mounir AARAB, Damien DURANCEAU à André AUBERIC, Roger DIDIER et Philippe DE BEAUREGARD à Claude AURIAS, Michel GREGOIRE à Louis AICARDI, Françoise PINET et Gérard TENOUX à Marcel BAGARD, Pascale ROCHAS et Marie-Pierre MONIER à Sébastien BERNARD, Jacqueline BOUYAC et Nicolas DARAGON à Didier-Claude BLANC, Rosy FERRIGNO et Jérôme MICHELI à Philippe CAHN, Michel BOIS à Pierre DALSTEIN, Jacques RODARI à Stéphane DECONINCK, Sylvie LAMBERT et Michel COUBAT à Evelyne GAUTHIER, Robert GIVAUDAN et Ginette TORTOSA à Marc GUERIN, Alain D'HEILLY à Catherine LANTEAUME, Jeannie DENIEAULT et Dominique GUEYTTE à Henriette MARTINEZ, Abel RIXTE à Jean-Jacques MONPEYSEN, Jean-Marc AUDERGON et Marie-Pierre MOUTON à Corinne MOULIN, Olivier CADIER et Nicolas SOULIER à Franck MUCKE, Jean GARCIA et Claude THOMAS à Eric RICHARD, Pierre COMBES à Didier ROUSSELLE.

Délégués excusés

Béatrice ALLIROL, Pierre-Yves BOCHATON, Monique BALDUCHI, Marie-Claude BUCHER, Françoise CASALINO, Viviane COCQUELET-COURBET, Jean-Marc CORBEL, Christian CORNILLAC, Brigitte DUC, Chantal EYMEOD, Guy FAURE, Alain FRACHINOUS, André GILLES, Christian GODART, Anne-Marie GROS, René MOREAU, André-Bernard ORSET-BUISSON, Roland PEYRON, Claude PIGAGLIO, Pierre SCHIAZZA, Ellen TEN HAAF, Gérard TRUPHEMUS.

Invités excusés

Christine BONNARD, sous-préfète de Nyons, Juliette TILLIARD-BLONDEL, DREAL Auvergne Rhône-Alpes

Participaient également à la réunion :

Robert GARCIN, suppléant

Christophe BONAL (DDT de la Drôme), Patricia BILCOCCQ (Dauphiné Libéré), Marie-Elisabeth MAZARD (Conseil départemental de la Drôme), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme), Ghislaine SEVE (Trésorerie de Nyons)

Monsieur Didier-Claude BLANC est nommé secrétaire de séance.

Objet : Outils de communication pour le Parc naturel régional des Baronnies provençales – Accord cadre multi attributaires de fournitures et services – Choix des prestataires

Le Président expose,

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa communication, le Parc est amené à concevoir, éditer, produire ou réaliser différents supports de communication afin de valoriser l'ensemble de ses missions et promouvoir l'institution. Une série d'outils et d'actions ont été mis en place pour aller au contact des acteurs locaux et éveiller à la fois leur intérêt, leur compréhension de leur appartenance à un projet commun et par la suite leur envie de participer à ce projet.

Ainsi, depuis sa création en 2015, le Parc fournit des efforts considérables pour communiquer. Ces efforts comprennent toute une série de supports de communication que ce soit sur papier, sur numérique ou autres matériaux. Le but est d'informer les habitants et les élus, de diffuser les connaissances acquises sur le territoire, promouvoir l'offre touristique... Le Parc édite également des documents administratifs, techniques et/ou de promotion, notamment, à titre d'exemple : dépliants, affiches, flyers, brochures, plaquettes, lettres d'information, panneaux d'exposition, panneaux de signalétique et/ou d'interprétation, posters, cartes postales, livres, kakémonos, roll up, autocollants, vitrophanies, cartes touristiques...

Le Parc organise aussi des événements (inaugurations, lancements, journées festives, balades, etc.) pour lesquels il est amené à réaliser des identités visuelles spécifiques ainsi que des objets promotionnels (badges, magnets, vêtements, signalisation...).

Le Parc poursuit deux objectifs majeurs en termes de communication :

- ◆ Valoriser le territoire et ses patrimoines auprès des habitants et visiteurs
- ◆ Rendre tangible la plus-value de ses actions auprès des élus du territoire

Au vu de ces besoins globaux et des seuils de procédure de la commande publique, le Parc a donc lancé un accord cadre en procédure adaptée pour la réalisation de ces outils de communication. Cet accord-cadre est conclu pour une durée de 2 ans à partir de la date de notification de chacun des lots. Il pourrait être renouvelé 1 fois une année par décision expresse et dans la limite du non-dépassement du montant maximum initialement prévu.

L'objet de cet accord-cadre à bon de commande (et des marchés subséquents qui seront conclus sur son fondement) concerne les prestations suivantes :

LOT	Désignation	Forme du marché
1	Conception graphique	Accord cadre à marchés subséquents
2	Impression, façonnage, conditionnement et routage d'outils de communication	Accord cadre à bons de commande
3	Signalétique et PLV	Accord cadre à bons de commande

La consultation a été lancée le 17/12/2019 à 15h sur le profil acheteur du Parc.

L'ouverture des plis a été effectuée le 17/02/2020 à 13h30 en présence de

- Éric Richard, vice-président délégué au tourisme
- Marie-Laure Gravelat, responsable administration générale
- Violaine Gudin, chargée de mission communication

Mounir Aarab, vice-président délégué aux finances s'est excusé de ne pouvoir être présent.

Une analyse technique des offres a été réalisée le 02/03/2020 à 14h en présence de :

- Mounir Aarab, vice-président délégué aux finances
- Éric Richard, vice-président délégué au tourisme
- Annick Delaplace, directrice-adjointe
- Marie-Laure Gravelat, responsable administration générale
- Violaine Gudin, chargée de mission communication

La présente délibération concerne le choix des prestataires à retenir pour l'attribution du marché.

POUR LE LOT 1

Neuf offres étaient recevables :

- ◆ Atelier PAM !
- ◆ Autrement dit Communication
- ◆ Champ Libre
- ◆ Intérieurs en scène
- ◆ Julie Chatenay-Rivauday
- ◆ Karactère communication
- ◆ La bonne adresse, Marlène Scharr
- ◆ Pepper Studio
- ◆ Sept Lieux

Les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

- ◆ Valeur technique (50% de la note finale)
- ◆ Montant du Détail Quantitatif Estimatif – DQE (40% de la note finale)
- ◆ Délai de livraison (10 % de la note finale)

Après avoir examiné les offres, le comité technique recommande d'attribuer le lot 1 aux entreprises ayant eu les cinq meilleures notes, à savoir :

1. « Atelier PAM ! »
2. « Julie Chatenay-Rivauday »
3. « Autrement dit Communication »
4. « Champ libre »
5. « La bonne adresse, Marlène Scharr »

La variété des profils ainsi conservés permettra de disposer d'un panel de prestataires aptes à répondre à toute demande. Les cinq prestataires retenus seront reconsultés à chaque survenue de besoin, au moyen de marchés subséquents successifs.

POUR LE LOT 2

Deux offres étaient recevables :

- ◆ Imprimerie Graphot
- ◆ Intérieurs en scène

Les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

- ◆ Valeur technique (35% de la note finale)

- ◆ Montant du Détail Quantitatif Estimatif – DQE (30% de la note finale)
- ◆ Délai de livraison (20 % de la note finale)
- ◆ Performances en matière de protection de l'environnement (15 % de la note finale)

Après avoir examiné les offres, le comité technique recommande d'attribuer le lot 2 à l'entreprise Graphot.

POUR LE LOT 3

Trois offres étaient recevables :

- ◆ Dupligraphic
- ◆ Intérieurs en scène
- ◆ Picto

Les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

- ◆ Valeur technique (35% de la note finale)
- ◆ Montant du Détail Quantitatif Estimatif – DQE (30% de la note finale)
- ◆ Délai de livraison (20 % de la note finale)
- ◆ Performances en matière de protection de l'environnement (15 % de la note finale)

Après avoir examiné les offres, le comité technique recommande d'attribuer le lot 3 aux entreprises ayant eu les deux meilleures notes, à savoir :

1. Dupligraphic
2. Picto

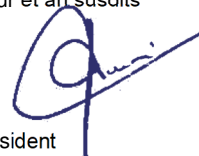
Au terme de cette analyse le Président propose de retenir les offres les mieux disantes suivantes :

N° lot	Entreprise attributaire	Forme de l'accord cadre
Lot 1	1. Atelier PAM ! 2. Julie Chatenay-Rivauday 3. Autrement dit Communication 4. Champ libre 5. La bonne adresse, Marlène Scharr	Marchés subséquents
Lot 2	Imprimerie Graphot	Bons de commande établis sur la base du bordereau des prix unitaires fourni par le prestataire
Lot 3	1. Dupligraphic 2. Picto	Bons de commande attribués à tour de rôle, établis sur la base du bordereau des prix unitaires fournis par les prestataires

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de retenir les entreprises attributaires proposées pour les lots 1, 2 et 3
- **Autorise** le Président à signer toutes les pièces du marché ainsi que tout acte relatif à cet objet

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS